

Questions orales

M. Blais: Les députés de tous les partis m'ont évidemment recommandé des personnes et nous allons tenir dûment compte de ces recommandations.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, le ministre n'appartient certes pas à la catégorie des «ratés»; il est plutôt de la catégorie des «nullités», comparativement à ce que son prédécesseur aurait pu faire ou non. Je tiens à lui dire que cette politique me semble la pire incrimination que l'on puisse faire de la façon dont les centres de main-d'œuvre du Canada fonctionnent, de la compétence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et de celle de cet organisme à trouver les personnes capables de faire le recensement, surtout en pleine crise de chômage. Je voudrais simplement savoir si le ministre réfléchira et laissera les services de main-d'œuvre trouver ces personnes afin que l'embauche puisse se faire de façon impartiale, selon le mérite et non l'allégeance politique?

M. Blais: Madame le Président, je fais remarquer au député que je suis très sérieux quand je dis que les personnes qui sont choisies sont jugées au cours d'un examen objectif qui comprend une entrevue.

Une voix: Et l'adhésion au parti libéral.

M. Blais: Le député parle du système de la prise de contact, de la manière dont on entre en rapport avec les candidats. Je lui signale que le système de prise de contact est la méthode traditionnelle que le Parlement a autorisée aux termes de l'article 5 de la loi sur la statistique. Pour ce qui est de la performance des personnes, je lui rappelle que le recensement du Canada est reconnu internationalement comme un recensement supérieur et nous allons maintenir cette excellence en recrutant, par un processus de sélection sévère, les personnes qui sont capables de bien s'acquitter de cette tâche.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN**L'INSUFFISANCE DES SERVICES DANS LE NORD-OUEST DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Bien que je voudrais le sensibiliser encore une fois au problème des services ferroviaires dans ma circonscription, ce matin, je voudrais lui demander, et c'est une question reliée aux services de transport en général, si son ministère ou la Commission canadienne des transports a l'intention d'examiner prochainement toute la question du transport régional à l'intérieur de la région Atlantique, et je voudrais le lui demander en insistant particulièrement sur la lacune des services aériens dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, région que je représente ici, évidemment.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il y a deux choses que je peux dire à ce sujet-là. La première c'est qu'il y a une révision générale des opérations de la société Via Rail. Deux ou trois ans après la création de cette institution, le gouvernement sent le besoin de faire une

réflexion à ce sujet, laquelle servira ensuite évidemment à des discussions avec les groupes spécialisés et avec les députés, évidemment.

La deuxième chose, c'est que j'ai commencé il y a plusieurs semaines une discussion avec les ministres des Transports des provinces Atlantiques, y compris Terre-Neuve, sur un concept selon lequel nous pourrions développer une enveloppe qui permettrait aux provinces, en discussion avec le gouvernement fédéral, d'avoir une approche beaucoup plus constructive, beaucoup plus efficace, beaucoup plus intelligente, à mon avis, en matière de transports, approche qui permettrait, par exemple, de faire des économies sur certains moyens de transport, des économies qui permettraient de faire des investissements dans d'autres modes de transport. C'est dans ce contexte-là que j'aimerais répondre plus longuement un jour à la question de l'honorable député.

* * *

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE**ON DEMANDE OÙ EN EST LE PROJET DE LOI**

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor qui, à plusieurs reprises, a promis à la Chambre de déposer très prochainement un bill sur les sociétés de la Couronne similaire à celui déposé par le gouvernement conservateur en 1979. Où est donc ce bill et pourquoi le ministre n'a-t-il pas respecté cet engagement?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je maintiens cet engagement.

Une voix: Où est donc ce bill?

M. Beatty: Madame le Président, je constate avec plaisir que le ministre n'a pas perdu son sens de l'humour depuis qu'il occupe le poste de président du Conseil du Trésor. La question supplémentaire que je voudrais lui poser est la suivante. Il doit savoir que le bill C-42 qui transforme le ministère des Postes en société de la couronne contient une disposition qui permettrait au ministre titulaire d'émettre des directives secrètes à la nouvelle société. Étant donné que cette disposition va directement à l'encontre de l'un des thèmes centraux du bill précédent sur les sociétés de la couronne, à savoir que le recours à de telles directives devrait être interdit, comment le président du Conseil du Trésor va-t-il s'y prendre pour modifier cette disposition? Doit-on s'attendre à ce que cette disposition soit incluse dans son bill.

M. Johnston: Madame le Président, des progrès énormes ont permis de surmonter un certain nombre de difficultés que le député connaît certainement. J'ai reçu beaucoup de critiques constructives concernant le bill précédent. Pour ce qui est de ce point précis, les dispositions du bill omnibus auront préséance sur celles de tout autre bill applicable aux sociétés de la Couronne. Telle était notre intention, afin d'harmoniser les dispositions respectives de nos différentes lois. Je ne fais pas seulement allusion à la société de la Couronne qui doit régir les Postes mais à l'ensemble des institutions gouvernementales. Tel est donc le but de cette mesure législative omnibus.